

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

Table des matières

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5
Évolution des actifs nets	6
Résultats	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Résultats par projet	12

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)

Opinion avec réserve - Nous avons effectué l'audit des états financiers de CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL) (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, l'état des résultats, l'état de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences au problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve" de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve - Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2023 et 2022, des actifs courants au 31 mars 2023 et 2022, et des actifs nets au 1er avril et 31 mars 2023 et 2022. Notre opinion d'audit a été modifiée au 31 mars 2022 en fonction de cette limite.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par: R. Amstutz, CPA auditeur
Le 15 mai 2023
Montréal, Québec
Permis No: A105202

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
 BILAN
 au 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	66 264 \$	139 018 \$
Dépôt à terme, 1,25%, échéant en mai 2023	40 000	-
Débiteurs (note 3)	4 524	4 513
Frais payés d'avance et dépôts	<u>2 631</u>	<u>3 665</u>
	113 419	147 196
IMMOBILISATIONS (note 4)	<u>1 938</u>	<u>2 769</u>
	<u>115 357 \$</u>	<u>149 965 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	29 432 \$	23 718 \$
Subventions reportées (note 6)	<u>29 349</u>	<u>70 000</u>
	<u>58 781</u>	<u>93 718</u>
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS		
Investis en immobilisations	1 938	2 769
Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 8)	30 000	30 000
NON AFFECTÉS	<u>24 638</u>	<u>23 478</u>
	<u>56 576</u>	<u>56 247</u>
	<u>115 357 \$</u>	<u>149 965 \$</u>

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)

AU NOM DU CONSEIL

....., administratrice

....., administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2023

				<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
	Investis en immobi- lisations	Fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 8)	Non affectés	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde au début	2 769 \$	30 000 \$	23 478 \$	56 247 \$	45 783 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	329	329	10 464
Amortissement des immobilisations	<u>(831)</u>	<u>-</u>	<u>831</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>1 938 \$</u>	<u>30 000 \$</u>	<u>24 638 \$</u>	<u>56 576 \$</u>	<u>56 247 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
CCSMTL PSOC Mission globale	249 797 \$	235 497 \$
Secrétariat à la condition féminine Québec	75 000	10 276
Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres Canada	60 966	59 145
Emplois d'été Canada	3 941	-
Ville de Montréal		
Aide aux OBNL locataires	1 173	1 147
Ministre de la Justice		
Lutte contre l'homophobie et la transphobie	-	11 497
Projet Extra	-	18 200
Ministère de l'Éducation		
Entente Canada / Québec	-	13 080
Autofinancement	22 084	8 892
Cotisations des membres	990	726
Intérêts	2 053	173
Dons	<u>851</u>	<u>1 528</u>
	<u>416 855</u>	<u>360 161</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	331 592	244 013
Loyer	28 551	27 845
Honoraires professionnels	17 825	14 514
Activités	7 701	5 397
Amortissement	831	1 202
Assurances	753	691
Cotisations	841	1 259
Dépenses administratives	3 627	1 590
Documentation	506	1 731
Entretien du local	137	355
Fournitures de bureau	388	3 324
Fournitures et soutien informatique	3 795	4 892
Frais de déplacements	1 949	549
Frais de fonctionnement	3 910	5 316
Frais de formation	2 136	817
Frais de photocopies	2 745	4 432
Frais de représentation	38	-
Intérêts et frais bancaires	1 417	1 123
Perte sur radiation d'actifs	-	35
Poste et messagerie	226	219
Promotion et publicité	2 539	6 352
Taxes et permis	534	457
Télécommunications	<u>4 485</u>	<u>23 584</u>
	<u>416 526</u>	<u>349 697</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>329</u></u> \$	<u><u>10 464</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
 FLUX DE TRÉSORERIE
 exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	329 \$	10 464 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	831	1 202
Perte sur radiation d'actifs	<u>-</u>	<u>35</u>
	1 160	11 701
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Débiteurs	(11)	3 293
Frais payés d'avance et dépôts	1 034	10 286
Créditeurs	5 714	5 665
Subventions reportées	<u>(40 651)</u>	<u>48 227</u>
	<u>(32 754)</u>	<u>79 172</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>(3 088)</u>
	<u>-</u>	<u>(3 088)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(32 754)	76 084
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>139 018</u>	<u>62 934</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>106 264</u> \$	<u>139 018</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de ce qui suit:

Encaisse	66 264 \$	139 018 \$
Dépôt à terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>106 264</u> \$	<u>139 018</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2023

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 22 mai 1996 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'organisme a pour mission d'améliorer les conditions de vie des lesbiennes en leur offrant des services et des interventions adaptés à leur réalité, et ce, dans les domaines de la violence conjugale, du bien-être et de la santé.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode d'amortissement et au taux indiqué ci-dessous:

Matériel informatique 30% dégressif

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 au 31 mars 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Comptes à recevoir	1 800 \$	-
Taxes de vente à recevoir	2 046	4 393
Intérêts à recevoir	439	-
Autres	<u>239</u>	<u>120</u>
	<u>4 524 \$</u>	<u>4 513 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS	<u>2 0 2 3</u>		<u>2 0 2 2</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
Matériel informatique	<u>9 942 \$</u>	<u>8 004 \$</u>	<u>1 938 \$</u>	<u>2 769 \$</u>
	<u>9 942 \$</u>	<u>8 004 \$</u>	<u>1 938 \$</u>	<u>2 769 \$</u>

L'amortissement de l'exercice est de 831\$ (2022 - 1 202\$).

5. CRÉDITEURS	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Frais courus	8 137 \$	8 963 \$
Salaires et vacances à payer	<u>21 295</u>	<u>14 755</u>
	<u>29 432 \$</u>	<u>23 718 \$</u>

6. SUBVENTIONS REPORTÉES	<u>2 0 2 3</u>	<u>2 0 2 2</u>
Solde au début de l'exercice	70 000 \$	21 773 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	95 315	70 000
Constatés à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(135 966)</u>	<u>(21 773)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>29 349 \$</u>	<u>70 000 \$</u>

Les revenus perçus d'avance comprennent les bailleurs de fonds suivants:

Secrétariat à la condition féminine Québec Pour répondre à la Pandémie COVID-19	25 000 \$	70 000 \$
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres Canada	<u>4 349</u>	<u>-</u>
	<u>29 349 \$</u>	<u>70 000 \$</u>

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2023

7. MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 20 000\$ ainsi que 5 000\$ sur carte de crédit, au taux de 11,95% (2022 - 7,95%).

8. FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a grevé d'affectations d'origine interne des ressources totalisant 30 000\$. Ces ressources doivent servir à ce qui suit:

Fonds d'urgence	25 000 \$
Refonte de l'identité visuelle	<u>5 000</u>
	<u>30 000 \$</u>

L'organisme ne peut utiliser les montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins, sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un bail pour l'emplacement du bureau, à verser un montant de 35 132\$ d'ici à 2025. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit: 2024 - 28 084\$; 2025 - 7 048\$.

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'organisme contribue à un régime de retraite (le RRFS-GCF) à prestations déterminées interentreprises de type salaire carrière. Il s'agit d'un régime de retraite par financement salarial visé par le Règlement sur la soustraction de certaines catégories de régimes de retraite à l'application de dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, RLRQ c R-15.1,r.7 et dispositions accessoires.

Le régime garantit le versement des rentes promises. La charge pour l'employeur pour ce type de régime se limite à verser les cotisations convenues. Au cours de l'exercice, les cotisations ont été de 5,0% des salaires cotisables pour une charge de retraite de 8 531\$ (2022 - 6 872\$).

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2023.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

CENTRE DE SOLIDARITÉ LESBIENNE (CSL)
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2023

RÉSULTATS PAR PROJET

FEGC
Femmes et Égalité
des genres Canada

PRODUITS

Subvention	<u>60 966</u> \$
------------	------------------

CHARGES

Salaires et charges sociales	55 591
Honoraires	3 716
Dépenses administratives	1 077
Frais de déplacements	358
Fournitures et soutien informatique	<u>224</u>

60 966

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR
LES CHARGES

- \$

SUBVENTION REPORTÉE

Solde au début	- \$
----------------	------

Encaissée	65 315
-----------	--------

Constatée	<u>(60 966)</u>
-----------	-----------------

Solde à la fin	<u><u>4 349</u></u> \$
----------------	------------------------